

L'an deux mille vingt deux, le 1er février à quatorze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 19 janvier 2022

Présents en visioconférence : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Pascale GOT, M Jean PROU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE, Mme Fabienne LABARRIERE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Jacky BOTTON, pouvoir à Mme DE ROFFIGNAC

Excusés : Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

Egalement présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mme Clémentine GUILLAUD, de la CARA.

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Membres en exercice : 16

Membres présents : 16

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 2022-01-03 - Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et animation « Zones Humides et bassins versants » Demandes de subvention pour l'année 2022

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu les dispositions et règles liées à l'enjeu zone humide ;

Il est décidé, à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avec les taux de subventions précisés dans le tableau ci-dessous :

Poste	Coût total (en €)	Demande A.E.A.G
Animatrice SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés	71468, 76 € éligibles (salaires et charges + frais de déplacements, environnement)	70% soit 50 028,13 €
Chargée de missions « zones humides et bassins versants »	68 882,38 € éligibles (salaires et charges + frais de déplacement et d'environnement)	50% soit 34 441,19 €

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès du Département de la Gironde avec les taux de subventions précisés dans le tableau ci-dessous :

Poste	Coût total (en €)	Demande Département 33
Animatrice SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés	60 500 € éligibles (salaires et charges + frais de déplacements et de locaux)	10% soit 6 050 €
Chargée de missions « zones humides et bassins versants »	62 500€ (salaires et charges+ frais de déplacements et de locaux)	20% soit 12 500 €

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

La Présidente

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue de Simon - 33300 BLAYE
05 37 42 28 28 contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058

Françoise de Roffignac